



N° 17.04.2017

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Martin de Londres pour la signalétique communale

Nombre de délégués : 62
Présents : 41
Suffrages exprimés : 50

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-sept et le 25 avril, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 19 avril 2017, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE – Mme Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. René ALBE (Saint André de Buèges)
M. Rodolphe CAYZAC – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)
M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – M. Philippe LECLANT – Mme Michèle LERNOUT – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Françoise GALLAS – Mme Bernadette ORGEVAL (Teyran)
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)

Excusés :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel) – *Pouvoir à M. BARBE*
Mme Francine BOHE (Saint Clément de Rivière) – *Pouvoir à M. CAYZAC*
M. Alphonse CACCIAGUERRA (Saint Clément de Rivière) – *Pouvoir à M. PERRET DU CRAY*
M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
Mme Isabelle ALDEBERT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LERNOUT*
M. Claude COURTOIS (Saint Gély du Fesc)
Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. LECLANT*
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
Mme Christine OUDOM (Saint Mathieu de Tréviers)
M. Salvator D'AURIA (Teyran)
M. Philippe SECONDY (Teyran) – *Pouvoir à M. BASCOU*
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières) – *Pouvoir à M. COT*
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. AL MALLAK*
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort) – *Pouvoir à M. CAIZERGUES*

M. André LEEHNARDT est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20170425-17042017-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017

Monsieur Laurent SENET expose que la commune de Saint Martin de Londres a décidé de procéder à la mise en place de signalétiques dans la commune. Pour cette opération, la commune de Saint Martin de Londres a souhaité bénéficier d'une aide de la CCGPSL.

Le coût de cette opération est de 5 984,84 €. Ce projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure, la part restant à la charge de la commune s'élève à 5 984,84 €.

Monsieur SENET indique que cette opération est éligible à l'attribution d'un fonds de concours de 2 992,42 € (taux de 50 %).

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter le principe du soutien financier pour la mise en place de signalétiques dans la commune par la commune de Saint Martin de Londres avec le versement d'un fonds de concours intercommunal de 2 992,42 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 11 MAI 2017
De la notification le 11 MAI 2017
Et de la transmission à M. le Préfet le 11 MAI 2017

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20170425-17042017-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017